



testament sur demande de ma mère ?

Par **Mattio**, le **08/09/2011** à **16:51**

Bonjour,
j'essaie de vous résumer rapidement ma situation:

Mes parents sont récemment divorcés et j'ai une soeur. En cas de décès de ma mère, l'héritage sera partagé entre ma soeur et moi. Ma mère m'a demandé de prendre des dispositions afin que si je venais à décéder [s]après[/s] elle ET [s]avant[/s] mon père, ce que j'aurais hérité d'elle ne puisse pas revenir à mon père. (notamment un bien immobilier).

en espérant que vous puissiez m'aider si j'ai été assez clair.

cordialement

Par **cloclo7**, le **08/09/2011** à **17:06**

Bonjour,

Si vous avez des enfants, la question ne se posera pas.

Ensuite vous pouvez prendre les dispositions que vous voulez si vous ne souhaitez pas déshériter votre père.

Cordialement

Clotilde COURATIER-BOUIS

Par **Domil**, le **08/09/2011** à **18:00**

Si vous n'avez pas d'enfant, vous faites un testament déshéritant votre père et dès que votre mère est morte, vous l'annulez parce que vous faites ce que vous voulez de vos biens